Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

AVIS DE MARCHE PUBLIC

1) Acheteur

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)
Espace Européen de l'Entreprise – SCHILTIGHEIM
1 Rue de Rome – CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

Référent Achats : Carine THEILMANN

2) Objet

Marché n° 2026T0357APAOC
Création d'une station de pompage eaux usées pour l'école de formation interne SDEA rue de Zutzendorf à VAL DE MODER

3) Procédure de passation du marché public

Marché à procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique (CCP).

4) Les offres

Elles seront chiffrées en euros et rédigées en langue française.

Seuls sont autorisés les dépôts électroniques.
Les documents demandés ci-dessous doivent donc être déposés sur le profil d'acheteur du SDEA : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu

Les candidats sont invités à prendre connaissance du manuel « entreprise » disponible sur la plateforme pour les modalités de retraits des dossiers de consultation, de dépôt des offres et des échanges sécurisés (notamment utilisés pour les demandes de précisions et les négociations).
Les plis ainsi transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

Les offres envoyées par courriel ou télécopie seront rejetées.

5) Variantes

Les variantes sont interdites

6) Date limite de réception des offres : le 23/12/2026 à 12 heures

Toute question éventuelle doit être formulée et envoyée via le profil d'acheteur du SDEA : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Le SDEA se réserve le droit d'apporter au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux documents de la consultation ou des réponses à des demandes de renseignements complémentaires.
Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Les candidats qui auront retiré le dossier de consultation en s'identifiant recevront une information par courriel.
Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

7) Délai de validité des offres

Les offres sont valables 4 mois à compter de la date limite de remise des offres. En cas de négociation, la durée de validité sera appliquée à chacune des remises d'offres.

8) Justificatifs à produire

- Le DCE simplifié (pièce n° 1) complété
- Le RIB de l'entreprise (à annexer au DCE)
- Le devis de l'entreprise soumissionnaire, valant décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), complété
- Le cadre de réponse technique (CRT) permettant de répondre aux critères de valeur technique ci-dessous :

Les candidatures et les offres seront appréciées en fonction de l'ensemble des documents susmentionnés.

La signature de l'offre n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. En l'absence de signature du DCE ou de production des attestations sollicitées au titre des articles R.2143-5 à R.2143-15 du CCP dans le délai demandé, son offre sera rejetée et le marché ou l'accord-cadre sera automatiquement attribué à l'opérateur classé immédiatement après lui dans le classement établi par le SDEA. Dans ce cas de figure, il sera également demandé au nouvel attributaire de fournir les mêmes justificatifs et/ou de signer les documents dans le même délai que l'attributaire initial.

9) Visite du site

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des travaux les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite des lieux préalablement au dépôt de leur offre.

Elle se tiendra le **Mercredi 9 décembre 2026 à 8 heures sur le site des travaux**

Pour procéder à cette visite, les candidats devront impérativement contacter au-préalable :
Rémi GERBER – remi.gerber@sdea.fr – 07.89.05.11.17

Un certificat de visite dressé à cette occasion sera à joindre obligatoirement à l'offre. En cas d'absence de ce document, l'offre ne sera pas recevable et sera écartée. L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire sera déclarée irrégulière, sauf si le candidat apporte une preuve irréfutable de sa connaissance des lieux et des contraintes liées à l'exécution des prestations.

10) Critères d'attribution

Prix (60 points)
Les prix considérés seront ceux figurant au devis, valant DPGF, complété par le soumissionnaire et à joindre en annexe au DCE, et repris au DCE à remplir impérativement.

Valeur technique (40 points)
Elle sera appréciée en fonction des sous-critères suivants à partir du dossier complet à fournir. Mémoire détaillé décrivant :

- La qualité du mode opératoire (15 points) :
  - Méthode d'exécution spécifique à ce type de chantier, détail de la pose du génie civil de la station de pompage en milieu urbain ;
  - Origine et descriptif des fournitures utilisées pour le chantier ;
  - Plan qualité de l'entreprise en lien avec l'objet du marché ;
  - Méthodologie et contrôles des points critiques liés au chantier.

- L'efficience de la planification du chantier et l'adéquation des moyens humains et matériels au chantier (15 points) :
  - Planning et phasage du chantier proposé ;
  - Moyens humains et matériels prévus pour le chantier.

- Le degré de prise en compte de la protection de l'environnement dans le cadre de l'exécution du présent marché (5 points)

  - Gestion des déchets, existence d'une certification et caractéristiques du recyclé si utilisation : origine et compatibilité avec le réemploi en tranchées (SOPAE)

- Le degré de prise en compte des mesures d'hygiène et de sécurité dans l'organisation du chantier (5 points) :

  - Politique de l'entreprise en la matière qui sera appliquée sur le chantier et contrôles réalisés ;
  - Analyses des risques sur le chantier et mesures de prévention prises en conséquence (SOPAQ).

11) Négociation

Le SDEA se réserve le droit de négocier avec les 3 entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses. Le marché public pourra également être attribué sans négociation, sur la base des offres initiales.

La négociation pourra se faire par échange de courriel via https://plateforme.alsacemarchespublics.eu. Toute contre-proposition fera l'objet d'un nouveau DCE simplifié auquel sera annexé le nouveau devis valant nouvelle DPGF et retourné dans les mêmes conditions que celles visées au présent document.

12) Groupement

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Si tel était le cas, le candidat devrait confirmer au SDEA par écrit s'il se présente seul ou en tant que membre d'un ou plusieurs groupement(s).

13) Modalités essentielles de financement

Autofinancement

14) Délai d'exécution prévisionnel des travaux :

Période prévisionnelle de commencement des travaux : 1er trimestre 2027
Délai d'exécution des travaux, période de préparation comprise : 45 jours ouvrés

15) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix, BP 1038 F, 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03.88.21.23.23 - Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr - Adresse Internet : http://www.ta-strasbourg.juradm.fr

16) Renseignements techniques et administratifs délivrés par : Rémi GERBER

17) Date de mise en ligne sur le profil d'acheteur : le 25 novembre 2026